

DÉCLARATION de CONFORMITÉ CE

Le fabricant: Sentera Europa NV
Duitslandstraat 9
BE-9140 Temse

Tél. +32 3 771 36 51
info@sentera.eu

Déclare sous notre seule responsabilité que le produit:

Séries MTX et MTY – Variateurs de vitesse électroniques

Lorsqu'ils sont installés, entretenus et utilisés dans des applications pour lesquelles ils ont été conçus et conformément aux normes d'installation et aux instructions du fabricant, respectent les directives de la législation d'harmonisation pertinente de l'Union européenne, le cas échéant:

Directive Basse Tension 2014/35/EU

EN 60529 :1991	Degrés de protection procurés par les enveloppes (code IP) – Amendement AC :1993 à EN 60529
EN 60669-1:2018	Interrupteurs pour installations électriques fixes domestiques et analogues - Partie 1: Exigences générales Amendement AC:2018-11 et AC:2020-02 à EN 60669-1
EN 60669-2-1:2004	Interrupteurs pour installations électriques fixes domestiques et analogues - Partie 2-1: Règles particulières - Interrupteurs électroniques Amendements AC:2007, A1:2009 et A12:2010 à EN 60669-2-1

Directive compatibilité électromagnétique (CEM) Directive 2014/30/EU

EN 61000-3-2 :2014	Compatibilité électromagnétique (CEM) — Partie 3-2: Limites — Limites pour les émissions de courant harmonique (courant appelé par les appareils inférieur ou égal à 16 A par phase)
EN 61000-6-2:2005	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-2: Normes génériques d'immunité pour les environnements industriels Amendement AC: 2005 à EN 61000-6-2:2005
EN 61000-6-3:2007	Compatibilité électromagnétique (CEM) - Partie 6-3: norme générique d'immunité pour les environnements résidentiels, commerciaux et de l'industrie légère Amendement A1:2011 et AC: 2012 à EN 61000-6-3:2007
EN 60669-2-1:2004	Interrupteurs pour installations électriques fixes domestiques et analogues - Partie 2-1: Règles particulières - Interrupteurs électroniques Amendements AC:2007, A1:2009 et A12:2010 à EN 60669-2-1

Directive WEEE (DEEE) 2012/19/EU – Déchets d'équipements électriques et électroniques

Directive RoHs (LdSD) 2011/65/EU – Limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques

Les produits doivent être installés et entretenus exclusivement par du personnel qualifié, conformément aux réglementations locales. Cette déclaration est seulement valide quand les appareils sont utilisés et installés conformément aux instructions de montage du produit. Les produits, assemblages ou sous-ensembles couverts par la présente déclaration de conformité ne doivent pas être mis en service avant que la machine dans laquelle ils doivent être incorporés a été déclarée conforme aux directives applicables. Cette déclaration est seulement nécessaire où le produit doit être incorporé dans une machine ou un système (par ex. composante de sécurité).

La marque de CE est fixée.

Date d'émission: 20 octobre, 2020
Place d'émission: Temse, Belgique



Jos Raskin
Président-directeur
Général